



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle Gatineau, de la Maison du Citoyen, le mercredi 5 avril 2006, à 17 h 30.**

**PRÉSENCES : Membres**

M. Alain Pilon, président et conseiller, district de Val-Tétreau  
M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant  
M. Denis Tassé, membre et conseiller, district des Riverains  
M<sup>me</sup> Hélène Rollin, citoyenne  
M. Sylvain Pamerleau, citoyen  
M. Denis Langevin, citoyen  
M. Robert McMillan, citoyen  
M<sup>me</sup> Claire Lamont, TARO  
M. François Grenier, URLSO  
M. Carl Cléments, Kino-Québec  
M. Jean Mercier, Sport-Étudiants  
M. Luc Pelchat, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
M. Xavier Deschênes-Philon, Commission jeunesse

**Ressources internes :**

M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire  
M<sup>me</sup> Agathe Lalande, chef de division - Qualité de vie et développement communautaire  
M. Gilles Desjardins, responsable - loisirs, Centre de services de Hull  
M. Yess Gacem, responsable – loisirs, par intérim, Centre de services d'Aylmer

**Secrétaire**

Mona Gravel

**ABSENCE**

**MOTIVÉE** : M. Jean Mercier, Sport-Étudiants

**DISTRIBUTION** : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

**1. OUVERTURE**

Monsieur Alain Pilon débute la séance à 17 h 50 h et souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne que le conseil municipal a adopté une résolution concernant la nomination des nouveaux membres de la Commission. Un tour de table est fait afin que chacun des participants se présente. M. Pilon parle également des grands dossiers de la Commission, entre autres du cadre de soutien, du forum, de la Politique des loisirs, du sport et du plein air.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **CL SVC-2006-13**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Hélène Rollin  
Appuyé par Denis Langevin

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée.**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2006**

Relativement au procès-verbal du 15 mars 2006, au point 9. Politique des loisirs, du sport et du plein air, M<sup>me</sup> Rollin note qu'il n'y a pas été inscrit son inquiétude et sa préoccupation face à ce dossier. M. Pamerleau mentionne pour sa part qu'il n'est pas fait mention de l'évolution du changement au nom de la Politique de « vie communautaire » à « du plein air », d'indiquer aussi la discussion concernant le volet développement communautaire.

### **CL SVC-2006-14**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2006**

Il est proposé par Robert McMillan  
Appuyé par Sylvain Pamerleau

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 mars 2006 en y apportant les corrections mentionnées.

**Adoptée.**

## **4. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

La présentation a été faite au début de la rencontre.

## **5. ACCESSIBILITÉ**

### **Enfance exceptionnelle**

Présentation faite par M<sup>me</sup> Agathe Lalande, chef de division, Qualité de vie et développement communautaire

M<sup>me</sup> Lalande nous explique l'historique des camps de jour concernant l'enfance exceptionnelle. Depuis une dizaine d'années, l'ex-ville de Buckingham avait développé conformément à ses besoins et selon ses propres critères d'intégration, le programme « Enfance exceptionnelle » visant à intégrer, à son camp de jour régulier, les enfants handicapés ayant des besoins particuliers.

En 2005, les différents secteurs de la ville ont offert le programme en accueillant entre 4 et 10 personnes.

Depuis décembre 2005, la Ville de Gatineau, tout comme les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent se doter d'un plan d'action pour l'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées suite au projet de Loi 156.

Depuis janvier 2006, les Centres de services n'ont cessé d'être interpellés sur le contenu du programme Enfance exceptionnelle et sur les besoins des familles en regard de l'intégration de leur enfant dans les camps de jour.

Les principes d'intervention : qualité, sécuritaire, accessible et offert en partenariat. Les partenaires associés au projet sont le CSSS de Gatineau et de Papineau, le Pavillon du Parc, la Ressource et l'Unité régionale du loisir et du sport en Outaouais dont le rôle sera d'analyser et faire des recommandations à la Ville, mais aussi d'assurer un suivi continu auprès de l'enfant et de son accompagnateur tout au long de la durée du programme.

M<sup>me</sup> Lalande fait mention également des sites offerts, d'une durée de 8 semaines, d'un horaire proposé, soit du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, des conditions d'admissibilité devront être rencontrées. Un échéancier est également proposé pour le projet, un budget devra également être approuvé.

Une présentation sera faite aux élus et une recommandation sera soumise afin d'adopter l'implantation d'un projet pilote pour l'intégration des enfants handicapés de 5 à 12 ans, ayant des besoins particuliers, via le programme Enfance exceptionnelle aux camps de jour.

M<sup>me</sup> Rollin précise que dans le « Rôle des partenaires », qu'il y aurait lieu d'indiquer lorsque l'on parle de compléter une fiche d'information pour chaque enfant inscrit, d'ajouter « avec le parent ».

M<sup>me</sup> Lalande a également fait mention de la difficulté à recruter les moniteurs. M. Grenier se questionne également sur le recrutement : comment le rendre encore plus intéressant - pour les étudiants. Également un point apporté, l'aide aux parents, il faudra en faire une évaluation.

M. Langevin, pour sa part, mentionne que s'il n'y a pas de service de garde, ceci sera une contrainte pour les parents, il faudra en tenir compte dans l'évaluation du projet.

M<sup>me</sup> Lalande mentionne qu'à l'automne une grille d'évaluation sera transmise aux parents. Elle mentionne également qu'il n'y a pas de budget pour l'achat d'équipement spécialisé puisqu'il faut une formation spécifique pour utiliser ce genre d'équipement.

Les membres de la Commission recommandent le projet pilote concernant les camps de jour pour l'enfance exceptionnelle.

**M. Denis Tassé, conseiller, se joint à la Commission à 18 h 55.**

**M<sup>me</sup> Lalande quitte la réunion.**

#### Enfants diabétiques

M. Rousseau présente le dossier pour l'intégration des enfants diabétiques dans les camps de jour.

Suite à une demande de M<sup>mes</sup> Sandra Dorion, citoyenne de Gatineau, et Ginette Renaud, infirmière au CSSS de Gatineau, ces dernières ont déposé une demande au Cabinet du maire le 4 mai 2005 afin de permettre l'intégration des enfants diabétiques aux camps de jour pour l'été 2006.

Voici l'analyse :

- La Ville accepte des enfants diabétiques à l'intérieur des camps de jour sans un encadrement particulier.
- L'accessibilité aux camps de jour cadre dans les orientations de la Politique familiale.
- Le diabète de type I (20 ans et moins) est une maladie avec un faible taux de risque.
- Le choix des animateurs devra être fait en tenant compte de leur expérience et de leur maturité.
- Le Service juridique confirme que la Ville devra offrir un encadrement sécuritaire et sera responsable du comportement de ses animateurs.
- Une formation sera nécessaire aux animateurs.

- Un sondage effectué par le CSSS de Gatineau auprès des parents d'enfants diabétiques a démontré que dix enfants pourraient être inscrits aux camps de jour 2006.
- De par l'encadrement demandé, l'intégration des enfants diabétiques n'exigera pas l'embauche d'animateurs supplémentaires.
- Si la Ville n'adhère pas à ce programme d'intégration, elle devra refuser toute inscription d'enfant diabétique par souci de sécurité et de responsabilité civile.

Pour l'obtention de conditions gagnantes :

- Évaluation des participants par le CSSS de Gatineau.
- Projet-pilote pour l'été 2006, maximum de dix places disponibles. Évaluation du programme à la fin de la saison.
- Rencontre d'information auprès des parents.
- Formation des animateurs par le CSSS de Gatineau.
- Le processus de sélection des animateurs devra être rigoureux.
- Chaque animateur disposera d'un sac à dos incluant le matériel nécessaire.
- Élaboration d'un protocole d'opération et de suivi.
- Élaboration d'un protocole d'urgence établissant les niveaux de communication.

Suite à la présentation, M<sup>me</sup> Rollin trouve le projet intéressant, cependant elle se questionne quant de la responsabilité des animateurs, n'est-elle pas trop lourde puisque les parents s'attendent à des compétences du personnel et elle s'interroge également de la responsabilité de la Ville.

M. Cléments pour sa part s'interroge si à la Commission scolaire le personnel comme les éducateurs physiques ont un protocole d'établi, M. Pelchat va s'informer, mais à sa connaissance le personnel n'est pas formé en ce sens.

M<sup>me</sup> Lamont pour sa part mentionne qu'il est du devoir du parent d'aviser les personnes ressources de l'état de leur enfant.

M. Pamerleau se demande également jusqu'où va le rôle de la Ville et se questionne également sur sa responsabilité.

**CLSVC-2006-15**

**RECOMMANDATION – PROJETS PILOTES POUR  
L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS AINSI  
QUE LES ENFANTS DIABÉTIQUES AUX CAMPS DE  
JOUR POUR L'ÉTÉ 2006**

---

Il est proposé par François Grenier  
Appuyé par Hélène Rollin

De recommander au conseil municipal d'accepter les projets pilotes pour l'Intégration des enfants handicapés ainsi que des enfants diabétiques aux camps de jour pour l'été 2006.

**Adoptée.**

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

### ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON-OUEST INC.

M. Gaétan Mongrain, représentant de l'Association des sportifs de Templeton-Ouest se présente à la Commission. Il recherche une lettre d'appui pour un projet de construction d'un centre communautaire dans le secteur rural et ceci, sans exigence financière.

Il explique que depuis 1972, l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc. au bénéfice des citoyens de Gatineau par la gestion d'un parc récréatif sur le chemin Forgaty, qu'une entente existe également avec l'Association de soccer où environ 450 jeunes utilisent leur terrain. Cependant, la bâtisse a passé au feu il y a environ 4 ans. En 2001, une demande avait été formulée par l'Association à la Ville de Gatineau d'accorder une subvention de 175 000 \$ devant être répartie sur une période de cinq ans à raison de 35 000 \$ pour l'aider à financer la construction d'un centre communautaire. Toutefois, le Comité de transition suite au projet de fusion des villes, avait recommandé que la demande soit réexaminée par la nouvelle Ville de Gatineau. Cependant pour des raisons politiques ou toute autre, le projet n'a pas connu de suite.

L'Association a donc préparé un nouveau dossier et souhaite une recommandation du conseil municipal une lettre d'appui pour le projet de construction d'un centre communautaire dans le secteur rural sans exigence financière.

M. Rousseau mentionne à M. Mongrain qu'il devra transiger avec le Centre de services de son secteur, en l'occurrence le secteur de Gatineau et devra s'adresser à M<sup>me</sup> Marie-Hélène St-Onge, responsable. Cette dernière verra à préparer le dossier, en faire l'analyse et le présenter à la Commission.

M. Pilon l'invite donc à transiger avec le Centre de services de Gatineau et le remercie pour sa présentation.

### L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE GATINEAU

Représentants : M<sup>me</sup> Anne Champagne  
M<sup>me</sup> Chantal Chrétien  
M. Henri Poirier, développement durable et environnement

M<sup>me</sup> Chrétien, représentante de l'Association des propriétaires de chiens de Gatineau, présente les invités qui se sont joints à elle. Cette dernière désire que la Ville apporte un amendement aux règlements municipaux, entre autres celui concernant les animaux domestiques afin que les citoyens propriétaires de chiens puissent se sentir à l'aise et en toute légalité pour promener leur chien dans les parcs en laisse et dans certains secteurs sans laisse.

À l'heure actuelle, les propriétaires de chiens se sentent pourchassés dans les parcs déserts, dans les aires de stationnement adjacentes aux parcs et même le long des routes par l'agent de contrôle animalier pour promener leur animal dans les zones réservées.

Les propriétaires de chiens n'ont pas d'autre choix que de promener leur animal de long des voies publiques : un plus grand danger face aux marcheurs ainsi qu'aux chiens et automobilistes et dans certains secteurs, il n'y a aucun trottoir.

Parce qu'ils sont forcés de marcher dans la rue, les personnes et les animaux ne peuvent circuler librement et les animaux doivent être retenus par une laisse pour éviter d'entraver la circulation. Ni l'animal et ni la personne n'obtiennent l'exercice qu'il leur faut.

M<sup>me</sup> Chrétien fait comme suggestion de prévoir des heures précises pour que les propriétaires puissent se promener dans les parcs les moins fréquentés, de permettre que l'ancien chemin de fer soit utilisé pour exercer les chiens en tout temps. Pendant l'hiver, permettre que la piste récréative soit utilisée puisque cette dernière est à proximité d'un grand nombre d'habitations dans le secteur d'Aylmer. Que des parcs soient réservés aux chiens et soient également situés à une distance de marche, que certains parcs qui existent déjà pourraient être clôturés et désignés comme parcs autorisant la présence des chiens, exemple, le parc au sud de l'aréna d'Aylmer.

M<sup>me</sup> Chrétien mentionne également qu'au Centre Asticou, environ 4 tonnes d'excréments sont produites annuellement sur le site du parc canin. Une autre problématique est l'usage des sacs de plastique non dégradables qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

Une prochaine activité prévue par l'Association en est une de nettoyage du site afin de responsabiliser des propriétaires de chiens à ramasser et de les sensibiliser.

Un projet pilote, en collaboration avec l'Usine de traitement de l'eau, afin d'utiliser des sacs biodégradables pour ramasser les excréments et déposés dans les bacs spécifiques et la cueillette serait faite hebdomadairement et acheminés à l'usine de traitement de l'eau pour y être introduites dans les boues de compostage.

Il semblerait également que le site du Centre Asticou aurait un taux potentiel de contamination par la boue, mauvaises herbes, déchets, etc. L'Association désire également faire l'installation de pancartes afin d'aviser les utilisateurs de mettre de bottes, de bien protéger les pattes des chiens.

Il semblerait également que l'Association de soccer de l'Outaouais utiliserait le terrain pour faire l'évaluation des joueurs durant la pire période de l'année (dégel et contamination des lieux).

M. Rousseau mentionne que lorsque l'APCG l'a avisé d'une possibilité de contamination des lieux, il a immédiatement avisé Travaux publics Canada de cette information et également pour qu'il n'y ait plus d'activité sur le terrain pour la sécurité des gens. L'Association de soccer a également été avisée. M. Rousseau s'engage à aviser de nouveau l'Association de soccer afin de les inciter à trouver une autre place pour faire l'évaluation des joueurs.

L'APCG se demande quel type d'appui et d'aide financière la Ville est prête à investir dans d'autres projets pour activer le projet d'aires d'exercices pour chiens et afin d'aider l'Association à mieux se faire comprendre.

M. Rousseau mentionne que le conseil municipal n'a pas de budget actuellement pour aller de l'avant, cependant le conseil a voté une enveloppe budgétaire de 35 000 \$ afin de maximiser deux endroits sur le territoire de la Ville de Gatineau comme projet pilote. L'Association pourrait également rencontrer Travaux Publics Canada et voir avec eux ce qu'ils peuvent proposer pour le site Asticou. Voir également avec la SPCA si de leur côté cet organisme peut les aider.

M<sup>me</sup> Chrétien demande alors l'appui de la Commission pour faire amender les règlements municipaux visés. M. Pilon pour sa part, mentionne que le conseil municipal a de nombreuses priorités plus criantes, qu'un geste a été posé par le conseil municipal par leur appui à la réalisation de deux projets pilotes sur son territoire. L'APCG pourra également inviter la population à des campagnes de sensibilisation afin qu'elle comprenne mieux la décision des parcs à chien sur le territoire et qu'elle puisse appuyer leurs démarches.

M. Pilon demande au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de regarder la possibilité d'un site dans le secteur d'Aylmer et de Buckingham.

M<sup>me</sup> Chrétien indique qu'à Ottawa, le parc Winsor est divisé en zones, soit zone sentier pour les chiens avec laisse, une zone enfants et une zone libre où les chiens peuvent se promener en liberté et sous contrôle. Elle mentionne aussi que les parcs situés à Ottawa ont une côte.

Une autre problématique est qu'il a été dénombré environ 35 000 chiens sur le territoire de la ville, environ 15 % à 20 % sont non enregistrés. Prévoir également une stratégie dissuasive pour les propriétaires fautifs.

M. Pamerleau suggère de déposer une documentation à la Commission, M<sup>me</sup> Chrétien pour sa part remet les documents qu'elle a en main.

M. Pilon remercie M<sup>mes</sup> Chrétien et Champagne ainsi que M. Poirier pour leur présentation.

Suite à la présentation, M. François Grenier, mentionne qu'une partie du rapport de M<sup>me</sup> Chrétien ne relève pas du mandat de la Commission.

M. Rousseau mentionne que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a reçu le mandat d'analyser, d'évaluer et voir à l'implantation de deux aires d'exercices. Le Service a également fait le tour des villes du Québec afin de voir ce qui s'y fait ailleurs. Beaucoup de problèmes ont été soulevés : l'entretien des sites étant très exigeant et les ressources limitées.

**M. Joseph De Sylva, conseiller, se joint à la Commission à 18 h 55.**

## **7. POLITIQUE DES LOISIRS, DU SPORT ET DU PLEIN AIR**

### **Cadre de soutien**

M. Rousseau présente M<sup>me</sup> Jacinthe Deault, qui est consultante pour l'élaboration d'un cadre de soutien dans le cadre de la Politique.

#### Les objectifs visés :

- Doter la Ville d'un cadre de soutien financier, matériel et professionnel efficace, équitable et élaboré en fonction des orientations de la Politique.
- Identifier des stratégies de reconnaissance et de soutien quant à l'apport des bénévoles à la vie communautaire.
- Offrir en matière de sécurité et d'éthique de la formation et de bons outils de soutien aux bénévoles et aux organismes.
- Favoriser le développement de réseaux et de services communs visant à faire une utilisation optimale des ressources.

#### Les valeurs :

- La solidarité
  - Aide mutuelle, collaboration;
- Le respect
  - Considération, reconnaître la valeur de chacun;
- L'équité
  - Vertu de celui qui possède un sens naturel de la justice; respecte les droits de chacun; impartialité;
  - Contraire : iniquité, injustice, partialité.

#### Portée du cadre de soutien

Organismes :

- Loisir : 202 organismes
- Sport : 118 organismes
- Plein air : 18 organismes

#### Échéancier

- Phase 1 – mars
- Phase 2 – avril, mai
- Phase 3 – juin, juillet

#### Forum des organismes

- 6 mai 2006

#### Rôles de la Commission

- Développer une connaissance approfondie du dossier;
- Donner les orientations politiques;
- Participer à l'analyse des impacts des modifications proposées;
- Agir comme porte-parole dans des activités publiques.

### Répondants

- Louis-Paul Guindon, directeur, Module culture et loisirs
- Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
- Jacinthe Deault, consultante
- Comité consultatif : Michel Phillion, Louise De Montigny, Agathe Lalande, Marie-Hélène St-Onge, Céline Farrell, Gilles Desjardins, Yess Gacem.

### Caractéristiques des organismes

Enracinés dans la communauté, autonomes, diversifiés, démocratiques et centrés sur la personne.

### Un partenariat indispensable

- La participation active des citoyens et citoyennes à la vie de leur communauté prend un sens primordial dans l'élaboration d'un milieu de vie qui se veut diversifié, de qualité et surtout humain.
- Chaque année, grâce à l'engagement de milliers de bénévoles ils génèrent :
  - des milliers d'heures d'offre de services de qualité et diversifiées.
  - des événements populaires, des tournois, des compétitions qui permettent à la Ville de rayonner.
  - une indispensable collaboration à la gestion d'équipement sportif ou communautaire.

### Les formes de soutien

- soutien d'un coordonnateur;
- accès gratuit à des plateaux sportifs;
- accès gratuit à des locaux communautaires;
- soutien financier à l'opération;
- soutien financier au projet (PSIM);
- activités de formation;
- équipements;
- transport des équipements;
- diffusion des activités dans le programme Culture et loisirs;
- assurances;
- envois postaux.

### Grille d'analyse

Quels sont les critères les plus pertinents pour établir une répartition qui soit juste et équitable?

- La clientèle desservie par l'organisme donnant priorité aux enfants, adolescents, familles, aînés, personnes handicapées;
- La qualité des services;
- La qualité de la gestion financière;
- La qualité de la vie démocratique;
- Le degré d'autonomie financière;
- L'accessibilité;
- La satisfaction des usagers;
- Le nombre de personnes inscrites ou le nombre d'heures d'activités;
- La participation aux activités de concertation.

### Aide financière aux organismes

Une enveloppe budgétaire répartie par secteur et par type d'organismes : sport et plein air, communautaire.

Suite à la présentation, M<sup>me</sup> Rollin est préoccupée par le pouvoir de payer de la Ville, le souci de devoir entrer dans les enveloppes budgétées.

M. Rousseau mentionne que des scénarios seront présentés avec un portrait de la situation.



M. De Sylva, pour sa part, dit qu'il faudra réfléchir à une période de transition.

M. Parmerleau mentionne également sa préoccupation concernant la période de transition et dans le portrait qui sera fait de faire ressortir tous les services offerts, les équipements, il cite en exemple les plateaux. Pour ce qui traite des tableaux des organismes dans la présentation, il faudrait ajouter le nombre de population par secteur, tenir compte des historiques des villes. Il souligne également de tenir informer la Commission de l'évolution du dossier.

M. Pilon mentionne qu'il faudra garder en tête l'équité, mais pas l'écart, très important dans une discipline, point à revoir.

Pour ce qui est du soccer et le hockey, il serait intéressant de faire l'analyse par secteur, de faire ressortir les comparaisons : équipes vers subventions.

M. De Sylva demande si les plateaux font parti de la Politique. Devant l'affirmative, il mentionne qu'il serait bon de revoir les frais de plateaux avec les Commissions scolaires que la Ville paie et demande également d'inclure un point traitant du partenariat dans la Politique.

**M. Alain Pilon et M. Luc Pelchat quittent la réunion à 20 h 30.**

## **8. LAC BEAUCHAMP**

M. Rousseau tenait à informer la Commission que l'Amicale des handicapés physiques désire développer un projet de halte caravanning situé au nord du parc du Lac-Beauchamp. Le Service d'urbanisme ainsi que l'Environnement sont à évaluer le projet. Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire doit faire également une analyse du projet, se rendre sur les lieux afin de mieux visualiser l'emplacement, voir toutes les possibilités et ainsi faire des recommandations. Dossier à suivre.

**M. Xavier Deschênes-Pilon quitte la réunion.**

## **9. ÉTUDE DU PLEIN AIR URBAIN**

M. Rousseau informe la Commission que la Direction générale a demandé au Service des loisirs d'évaluer le potentiel de ses équipements en matière de plein air.

Le Service désire obtenir un devis pour une étude précise, afin de faire le portrait réel de nos installations, d'organiser une consultation auprès de nos citoyens afin de connaître ce que nous avons, que ce les citoyens désirent versus ce que le Service peut offrir. Il est important que le plein air devienne notre créneau. Également, voir ce que l'on peut offrir sur notre territoire : lacs, rivières, parc des Cèdres, parc du Lac-Beauchamp, Lac-Leamy, etc., afin de tout mettre en commun.

M. Rousseau recommande de soutenir le Service des loisirs à développer le plein air avec une étude urbaine.

M. Pamerleau, pour sa part, désire plus d'information sur le sujet ainsi que de la documentation. Il désire connaître les besoins avant de se prononcer.

M. Rousseau demande alors à la Commission de ramener le sujet à la prochaine Commission et l'information nécessaire et pour recommandation à la séance du 17 mai prochain. Dossier à suivre.

## **10. SUIVI DES DOSSIERS – CENTRES DE SERVICES**

### Secteur de Buckingham/Masson-Angers

Présentation du dossier par M. Gilles Desjardins, en l'absence de M<sup>me</sup> Farrell du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Suite à la présentation de M. Desjardins, M. De Sylva demande à ce qu'il y ait un ajout au tableau présenté dans le but de connaître l'historique, c'est-à-dire d'ajouter une colonne pour l'année 2005 (activité).

M. McMillan pour sa part mentionne que les subventions versées ne sont pas nécessairement récurrentes. M. De Sylva demande à connaître au moins ce que l'organisme a reçu pour l'année précédente.

**CL SVC-2006-16**

**RECOMMANDATION – PROGRAMME DE SOUTIEN  
AUX INITIATIVES DU MILIEU – VOLET 2 – ANALYSE  
AU 31 MARS 2006**

Il est proposé par Sylvain Pamerleau  
Appuyé par Denis Langevin

De recommander le versement des subventions du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2, pour l'analyse faite au 31 mars 2006.

**Adoptée.**

**11. ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE HULL**

M. Desjardins fait une mise à jour du dossier de l'Association de hockey mineur de Hull.

- Les membres du CA ont assuré la survie de l'Association à la crise financière;
- Ils sont parvenus à maintenir l'offre de service à 100 % sans réductions des services;
- Les postes vacants au CA ont été comblés;
- Les tournois ont été un franc succès;
- Le CA poursuit ses démarches en fonction du plan de redressement financier (rapports financiers mensuels approuvés à venir);
- Ils ont retenu les services de Planicom Plus pour redresser la tenue de livre et rapports CSST, TPS, états financiers annuels;
- Le site internet est utilisé pour transmettre l'information aux membres;
- Le comité finance poursuit ses démarches afin d'assurer le respect du plan de redressement, identifier la nature des problèmes financiers passés, améliorer les mesures de contrôle (l'application des recommandations du comité créé parfois des tensions avec le CA);
- L'association fait présentement face à un problème concernant la sélection d'un vérificateur comptable pour ses états financiers 2006. Plusieurs ont refusé de s'impliquer car ça fait plus de 5 ans que les états financiers n'ont été vérifiés, certaines pièces justificatives sont absentes, il y a une enquête en cours, c'est le temps des impôts. Voici les firmes qui ont refusé : Charles-Antoine Rozon, Tina Heaffey (Lemire Morin), Mélanie Cabana (Lemire Morin), Chantal (Lévesque Marchand), Anne-Marie Éthier (Enst and Young), Louise Verville (en attente d'une réponse). KPMG propose ses services au coût de 15 000 \$ avec certaines conditions;
- La tenue de l'AGA devrait avoir lieu vers la mi-mai en fonction de leurs règlements généraux. Il est possible que l'AHMH présente des états financiers non vérifiés préparés par Planicom Plus lors de l'AGA considérant la problématique de trouver un vérificateur.

**12. COMPLEXE SPORTIF**

M. Rousseau mentionne que la Ville a reçu une lettre du Ministère nous avisant que le projet n'a pas été accepté. Ce sont les dernières nouvelles que nous avons concernant ce dossier.

**13 VARIA**

Aucun point.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**CLSVC-2006-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Denis Langevin  
Appuyé par Sylvain Pamerleau

De lever la séance à 21 h 10.

**Adoptée.**

---

**Président**

---

**Secrétaire**